

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES DE NORMANDIE (ROUEN)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L. 1142-1, L. 1142-2, L. 1142-4 à L. 1142-8, R. 1114-1 à R. 1114-4 et R. 1142-4-1 à R. 1142-18 et D. 1142-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**Vu** le décret n°2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

**Vu** le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

**Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Vu** le courriel du 28 juin 2024 de Madame Elodie ZERBIB, responsable de la COREME, en date du 28 juin 2024, sollicitant la désignation de Madame Céline MERVILLE en tant que titulaire, celle de Monsieur Pierre BELAN en tant que premier suppléant et celle de Madame Maeva ROBICHON en tant que seconde suppléante ;

**Vu** le courriel du 29 juillet 2024 du secrétariat de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires proposant la candidature du Docteur Sophie BOYER en tant que titulaire ;

**Considérant** les propositions de désignation transmises par les associations et organisations concernées, ainsi que les avis recueillis conformément à l'article R. 1142-5 du code de santé publique.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La composition de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Normandie (Rouen) est complétée ou modifiée comme suit :

**II- Au titre des professionnels de santé en tant que praticien hospitalier :**

- Madame le Docteur Sophie BOYER est désignée en tant que titulaire.

**V – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :**

- Madame Céline MERVILLE est désignée en tant que titulaire ;
- Monsieur Pierre BELAN est désigné en tant que premier suppléant de Madame Céline MERVILLE ;
- Madame Maeva ROBICHON est désignée en tant que seconde suppléante de Madame Céline MERVILLE.

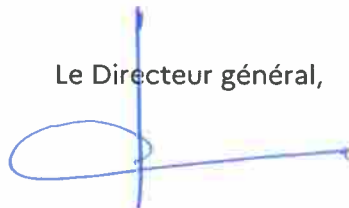
**ARTICLE 2** : Le mandat des membres est de trois ans.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> août 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION REGIONALE DE  
CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES  
AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (ROUEN)**

**I – Au titre de représentants d’usagers proposés par des associations d’usagers du système de santé ayant fait l’objet d’un agrément au niveau régional dans les conditions prévues à l’article L 1114-1 ou ayant fait l’objet d’un agrément national et ayant une représentation au niveau régional :**

TITULAIRE	Monsieur Jean-Yves TOUCHAIS, proposé par le comité départemental de Seine-Maritime de la Ligue contre le Cancer ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANTE	Madame Isabelle LANDREAU, proposée par le comité départemental de Seine-Maritime de la Ligue contre le Cancer ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.
TITULAIRE	Madame Brigitte BROUT, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	Madame Katherine COEUFF, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANTE	en attente de désignation.
TITULAIRE	En attente de désignation ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANTE	en attente de désignation ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

**II- Au titre des professionnels de santé :**

**1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral :**

TITULAIRE	Monsieur le Docteur Marc DURAND-REVILLE, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	Monsieur le Docteur Michel GILLERON, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

**2) Un praticien hospitalier :**

TITULAIRE	Madame le Docteur Sophie BOYER, désignée après avis de l’Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

### **III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

#### **1) – Un responsable d'établissement public de santé :**

TITULAIRE	Madame Camille ABOKI, proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANTE	Madame Amélie COLIN, proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

#### **2) Deux responsables d'établissements de santé privés :**

##### **- Etablissement à but privé lucratif**

TITULAIRE	Madame Clothilde DUBRAY-VAUTRIN, désignée par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

##### **- Etablissement à but privé non lucratif**

TITULAIRE	en attente de désignation ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANT	en attente de désignation.

### **IV – Le directeur l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant ;**

TITULAIRE	Monsieur Sébastien LELOUP, Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ou son représentant.
-----------	---

### **V – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :**

TITULAIRE	Madame Céline MERVILLE, représentante de la MMA ;
1 <sup>er</sup> SUPPLÉANT	Monsieur Pierre BELAN, représentant de la MACSF ;
2 <sup>ème</sup> SUPPLÉANTE	Madame Maéva ROBICHON, représentante d'AXA France.

**VI – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :**

TITULAIRE                   Maître Anne VERVISCH,  
                                      avocat honoraire ;  
1<sup>er</sup> SUPPLÉANT            en attente de désignation ;  
2<sup>ème</sup> SUPPLÉANT           en attente de désignation.

TITULAIRE                   Monsieur le Docteur Cyril GRICOURT,  
                                      médecin urgentiste et médecin légiste ;  
1<sup>er</sup> SUPPLÉANT            Monsieur le Docteur Jean-Paul WIELICZKO,  
                                      médecin expert du dommage corporel ;  
2<sup>ème</sup> SUPPLÉANT           en attente de désignation.